



Quelles regles d'accueil dans une salle des fetes?

Par **Patrice38**, le **24/10/2010** à **10:08**

Bonjour,
Nous recevons de nombreux spectateurs à nos spectacles de théâtre amateur.
Les dernières représentations, la salle était comble.
Il me semble qu'il doit être défini un nombre maximal de personnes, en fonction de la surface?
Doit on laisser des allées de circulations?
Je suis allé en mairie, à la caserne de pompiers, chez mon assureur. Personne ne me répond...
Qui peut m'aider ou me diriger vers le bon interlocuteur?
Bonne journée à tous.

Par **Tisuisse**, le **24/10/2010** à **22:40**

Bonjour,
Si vous faites une pub pour vos spectacle, avec entrée gratuite ou libre participation aux frais, vos affiches, tracts et autres devraient comporter la mention "dans la limite des places disponibles". De ce fait, vous êtes en droit de ne recevoir que le nombre de personnes correspondant aux nombres de sièges. Si l'entrée est payante, vous ne pouvez pas vendre plus de billet qu'il y a de places disponibles.
Oui, les allées doivent impérativement être libre ainsi que toutes les issues de secours, rien ne doit s'y trouver, pas de chaises avec des spectateurs assis dans les allées. En cas d'incendie, d'explosion ou de toute autre catastrophe, vous seriez responsables des accidents survenus aux personnes blessées lors d'un mouvement de panique de la foule.

Par **Patrice38**, le **25/10/2010** à **08:59**

Merci Tisuisse pour ta réponse.
C'est exactement ce que je pensais et ce que j'envisage de prendre comme mesures.
Le problème c'est que nous pouvons installer autant de chaises que l'on veut.
La Mairie me dit que la limite c'est le nombre de chaises en stock. Or l'année dernière, nous avons pris toutes ces chaises et il n'y avait plus d'allées...
Quelle valeur maxi ne faut il pas dépasser? Y a t il une règle en fonction de la surface?
Combien d'allées?
Quelle largeur?
Bonne journée,
Patrice38